

INSTRUCTIONS ET MODALITES DE DEROULEMENT DU CONCOURS D'ACCES AU DOCTORAT AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Les candidats sont tenus de respecter scrupuleusement les instructions suivantes :

1. **Horaires :**

Les examens sont effectués selon les plages horaires suivantes :

- **Première matière** : de 13h:00 jusqu'à 14h:30
- **Deuxième matière**: de 15h:00 jusqu'à 17h:00.

Les candidats sont invités de rejoindre le centre d'examen à **12H.00**

Les candidats sont tenus de respecter scrupuleusement le présent règlement.

2. **Le respect du protocole sanitaire :** (Port du masque , mesure de la température corporelle à l'entrée , respect de la distance physique , rassemblements interdits....)

3. Il n'est toléré qu'un retard de **15 minutes**, passé ce délai le candidat perd le droit de composer.
4. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter le lieu d'examen qu'après au moins **30 minutes**.
5. **Le nom, prénom et le numéro d'affectation du candidat, doivent obligatoirement figurer sur la partie de la copie d'examen réservée à cet effet.**
6. L'utilisation de stylos de couleur autre que le bleu ou le noir est interdite.
7. **Le candidat doit présenter aux enseignants surveillants sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité.**
8. **L'usage de téléphone portable, ainsi que d'autres moyens de communication est formellement interdit.**
9. **Toute signature ou signe distinctif paressant sur la copie entrainera l'annulation de celle-ci.**
10. **Toute communication entre candidats est interdite pendant l'épreuve.**
11. **Chaque candidat compose à la place qui lui a été assignée.**
12. **Le candidat n'est pas autorisé à retourner à la salle d'examen après avoir soumis sa feuille de réponse.**

Bonne chance à tous.